



## Vice de consentements ?

Par **Lyzou**, le **26/01/2024** à **13:24**

Bonjour, j'ai acheté un cheval à une vétérinaire. ( vendeuse, éleveuse et vétérinaire)

C'est elle qui m'a fait la visite de santé (écrite manuellement et sans signature), elle m'a fait une attestation de bonne santé manuellement et signée/tamponnée, sur le même type papier que la visite de santé

Ecriture idem

. Et m'a fait un contrat stipulant aucune visite d'achat.... Ce contrat reste t il valable ?

A t elle profité de la faiblesse (maladie) pour me faire ce tour de passe passe ?

Que dis dans le code deontologie vétérinaire par rapport à ce conflits d'intérêt ?

Comment puis je me défendre, car le cheval n'est pas sain. (dos)

Achat sept 2021.

Merci pour votre réponse.